



Mairie de Saint-Lanne
Tel 05 62 3170 43
mairie.stlanne@orange.fr
Ouverture le mardi de 9h00 à 12h00

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 JUIN 2017 A 19H30

En application des articles L.2121.7 et L.2122.7 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-LANNE

Conseillers présents :

CAPMARTIN Francis, DEFAY Joëlle, DETHIER Jean-Louis, DITTMER Marie-Françoise, FERRE Corinne, MAURINO Philippe, SANTACREU Sandrine.

BAMFORTH John donne procuration à DETHIER Jean-Louis, BITOUN Danièle à SANTACREU Sandrine et CIBIN Sébastien à FERRE Corinne.

Mme DEFAY Joëlle est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Réhabilitation de l'ancienne Mairie/Ecole
 - Consultation des entreprises
 - Financement

- 2) Questions diverses

- 1) Réhabilitation de l'ancienne Mairie/Ecole
 - Consultation des entreprises
 - Financement

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser la deuxième tranche de la réhabilitation et aménagements de bâtiments communaux. La première tranche, clos et couvert, a permis de sauvegarder cet édifice (ancienne Mairie – école) situé au cœur de la Commune.

Pour ce faire, il convient également d'approuver la proposition d'honoraires présentée par l'Atelier d'Architecture Cousin qui s'élève à 11.000,00 € H.T. soit un pourcentage d'environ 7 %.

L'estimation prévisionnelle de l'ensemble des travaux s'élève à 150.000,00 € H.T. soit un montant total de l'opération à 213.600,00 € T.T.C (comprenant la maîtrise d'œuvre, le coordonnateur SPS, le bureau de contrôle, l'assurance dommage ouvrage, les travaux annexes...).

Il convient donc de se prononcer d'une part sur les travaux à réaliser, sur les montants présentés et sur un calendrier d'exécution.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette opération.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1 - décide de lancer l'opération de réhabilitation et aménagement de bâtiments communaux, année 2017
- 2 - approuve les montants prévisionnels présentés s'élevant à 213.600,00 € T.TC
- 3 - approuve la proposition d'honoraires présentée par l'atelier d'architecture Cousin

4 - donne pouvoir à Mme le Maire pour lancer la consultation des entreprises et pour signer l'ensemble des marchés et documents pour mener à bien cette opération,

5 – donne pouvoir à Mme le Maire pour négocier et réaliser tous les emprunts afférents au dossier.

2) Questions diverses :

- Mme le Maire informe le Conseil que l'assemblée doit désigner le 30 juin prochain, le délégué et les suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017.
- Le Conseil approuve le planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35 et est suivie d'une séance de travail.

BAMFORTH John <i>Procuration à Jean-Louis DETHIER</i>	BITOUN Danièle <i>Procuration à Sandrine SANTACREU</i>	CAPMARTIN Francis	CIBIN Sébastien <i>Procuration à Corinne FERRÉ</i>	DEFAY Joëlle
DETHIER Jean-Louis	DITTMER Marie-Françoise	FERRE Corinne	MAURINO Philippe	SANTACREU Sandrine

Le Maire, Sandrine SANTACREU